

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 040 du 21 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 11 avril 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – L. GABRELLE – J.-Ch. DERUE – E. BURDIK – H. COPIN – M. FLAHAUT – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – Ch. DAMBRINE -

M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.-M. BARBIER

M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGÉ

Objet : SAEML Eole Sud 59/62.

Election de nouveaux membres au Conseil d'Administration suite à l'augmentation de la prise de participation de l'Intercommunalité au capital social.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les dispositions des délibérations 2014-002 du 6 janvier 2014 actant le principe de création d'une SAEML et de prise de participation de l'intercommunalité au capital de cette SAEML en compagnie de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et 2015-055 du 11 juin 2015 entérinant la demande de sortie du capital de la SAEML de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et l'augmentation de la participation de l'intercommunalité du Sud Artois au capital de la SAEM en tenant compte de la faculté offerte aux communes, membres de l'EPCI de devenir actionnaire de la SAEML Eole Sud 59/62.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif de cette Société d'Economie Mixte vise à s'inscrire aux côtés des opérateurs et développeurs éoliens présents sur le territoire en vue de participer à ce développement dans le cadre d'un financement participatif et citoyen.

Monsieur le Président souligne ensuite la répartition du capital entre les communes et l'Intercommunalité indiquant que l'intercommunalité détiendra à terme 11 993 actions de 10,00 € représentant un capital de 119 930,00 € (pour les communes, le nombre d'actions sera de 2 039

actions représentant une part de capital de 20 390,00 €). Le solde du capital (15%) est détenu par des partenaires privés (clubs cigales, société Enercoop, association Action, Energies partagées).

Monsieur le Président indique que cette nouvelle répartition entraîne une modification de la représentativité du conseil d'administration portant à 5 membres la représentativité de l'intercommunalité et à un membre désigné par une assemblée spéciale réunissant les communes porteuses d'au moins une action la représentativité des communes, membres de l'EPCI qui sont détentrices d'actions.

Monsieur le président précise que l'assemblée spéciale des communes s'est réunie dans une séance précédant le conseil communautaire pour élire Madame Isabelle GUEANT, Conseillère Municipale de la Commune de Bapaume à l'effet de les représenter.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection de deux membres supplémentaires pour compléter la représentativité de l'intercommunalité rappelant que le conseil communautaire avait précédemment élu Messieurs Gérard DUÉ, Régis LELEU et Jean-Claude MAYEUX pour le représenter.

Après avoir entendu Monsieur le Président et avoir procédé à un vote à bulletins secrets, le Conseil de Cmmunauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'entériner l'élection de Messieurs Michel LALISSE, Maire de METZ-EN-COUTURE et de Philippe LEFORT, Maire d'ERVILLERS, élus à l'unanimité des voix pour représenter l'Intercommunalité au sein du Conseil d'Administration de la SEM EOLE 59/62,
- de désigner Monsieur Gérard DUÉ, Vice-Président en qualité de représentant de l'Intercommunalité à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société d'Economie Mixte Eole Sud 59/62,
- de désigner Madame Isabelle GUEANT, Messieurs Gérard DUÉ, Michel LALISSE, Philippe LEFORT, Régis LELEU et Jean Claude MAYEUX en qualité de membres du conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Eole Sud 59/62.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

16 MAI 2016

ARRIVÉE

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 21 avril 2016 et transmission
en Préfecture le 21 avril 2016.*

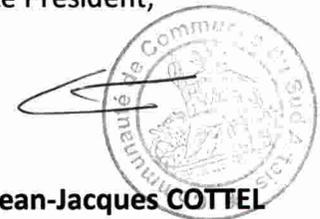
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2016-040 21/04/2016

CA SAEML EOLE SUD 59/62